

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, mercredi le 5 février 2025 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Étaient absente la conseillère madame Viky Goyette ainsi que le conseiller monsieur Robert Paquette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice-générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heure trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2025-02-16

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé de monsieur Robert Paquette, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de janvier 2025.
5. Approbation des dépenses des Lots intras du mois de janvier 2025.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions
9. Diverses résolutions :
 - 9.1. Gestion des lots intramunicipaux.
 - 9.2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.
 - 9.3. Adoption du rapport d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.
 - 9.4. Adoption du projet de couverture de risque révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest, version 2025.
10. Clôture de la séance.

2025-02-17

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

Il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 15 janvier 2025 tel que présenté.

2025-02-18

4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS JANVIER 2025

Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souigny, appuyé de madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de janvier 2025 pour la municipalité et ce pour un montant de 46 658.67\$, incluant les salaires au montant 9 489.52\$, telles que présentées.

5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRA DU MOIS DE JANVIER 2025

Aucune dépense

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORTS DES ÉLUS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. RÉOLUTIONS DIVERSES :

2025-02-19

9.1 GESTION DES LOTS INTRAS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'entente avec Le Groupe Conseil en Aménagement Forestier pour la gestion des lots intra municipaux est renouvelable annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité de renouveler l'Entente de gestion clé en main, avec le Groupe Conseil en Aménagement Forestier pour l'année 2025-2026 et d'autoriser monsieur Daniel Céleste à signer les documents nécessaires à l'entente pour et au nom de la municipalité.

2025-02-20

9.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Bruno Therrien, appuyé de madame Cathy Gauthier,

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°5 en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2025-02-21

9.3 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de

l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter, par résolution, et le transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de l'année financière, un rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Bruno Therrien, appuyé de madame Cathy Gauthier, il est résolu :

- **D'ADOPTER** le rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

9.4 ADOPTION DU PROJET DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ DE LA MRC D’ABITIBI-OUEST, VERSION 2025 Reporté

11. SUJET DIVERS Aucun sujet divers.

2025-02-22

12+. CLOTURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny de lever la séance à dix-neuf heure quarante-quatre (19h44).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.